

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 20 juin 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juin 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent (arrivé à 19h10), Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 33      Nombre de votants : 40

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme DUJELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie à M. GROSDENIS Henri, Mme URBAIN Sandrine à Mme PONCET Sylvie, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. AUBRET Alain, (Saint Pierre la Noaille).

**N°2024/N°100**

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT 1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE  
LA PISCINE EN VUE DU RETRAIT D'UN CO-TRAITANT**

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°1 concerne « les terrassements – fondations et gros œuvre » et a été attribué à la société BERTRAND DURON CONSTRUCTEUR, mandataire du groupement pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 2 118 996.93 € HT

Montant TTC : 2 542 796.32 € TTC

L'annexe n°1 de l'Acte d'Engagement précise la désignation des co-traitants, la répartition des prestations et leurs montants dans les termes suivants :

Désignation de l'Entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
BERTRAND DURON CONSTRUCTEUR Mandataire	FONDATIONS GROS ŒUVRE	1 387 720,80 €	20%	1 665 264,96 €
CHAZELLE Co-traitant	FONDATIONS GROS ŒUVRE	505 113,09 €	20%	606 135,71 €
CHAVANY Co-traitant	PREPARATION SOUS DALLAGE, PROTECTION ETACHEITE, DRAIN, TERRASSEMENT, REMBLAIEMENT, RESEAUX SOUS DALLAGE	226 163,04 €	20%	271 395,65 €
TOTALUX		2 118 996,93 €	20 %	2 542 796,32 €

Un avenant n°1, validé par délibération n°2024/072 le 21/03/2025, a validé une plus-value d'un montant de 27 024.97 € HT (1.28% du marché initial), du fait de la nécessité de modifier le système de fondation des locaux techniques.

S'agissant du présent avenant n°2 :

Le mandataire du marché, Entreprise DURON a informé Charlieu Belmont Communauté par courrier en LRAR en date du 27 mai 2024 que l'entreprise CHAZELLE, cotraitant du marché (lot n°1), quittait le groupement établi avec les sociétés Bertrand DURON Constructeur et CHAVANY. Ce départ entraîne une modification de la répartition des paiements sans que cela n'entraîne de modification sur le montant global du présent marché.

Aussi, à compter du présent avenant n°2, la répartition des paiements est modifiée comme énoncée ci-après :

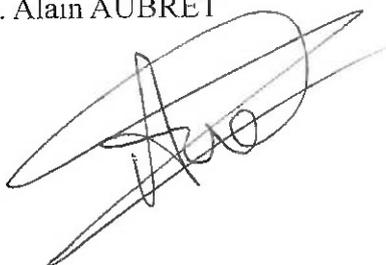
Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
BERTRAND DURON CONSTRUCTEUR – Mandataire	FONDATIONS GROS OEUVRE	1 920 014.43 €	20%	2 304 017.32 €
CHAVANY – Co-traitant	PREPARATION SOUS DALLAGE, PROTECTION ETANCHEITE, DRAIN, TERRASSEMENT, REMBLAIEMENT, RESEAUX SOUS DALLAGE	226 007.47 €	20%	271 208.96 €
TOTALS		2 146 021.90 €	20%	2 575 226.28 €

Conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique, il ne s'agit pas d'une modification substantielle et n'entraîne aucune autre incidence pour l'exécution du présent marché, en ce sens que le montant initialement prévu pour CHAZELLE est transféré à la société Bertrand DURON Constructeur, sans modification du montant global du marché.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°2 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°1 « terrassements – fondations et gros œuvre », relatif à la modification du groupement. Le groupement est désormais constitué des entreprises Bertrand DURON Constructeur et CHAVANY ;
- Valide les modifications relatives à la répartition des paiements selon le document annexé au présent avenant, sans aucune incidence sur le montant global du marché ;
- Autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de  
Saint Pierre la Noaille  
M. Alain AUBRET



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240620-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024  
Publication : 27/06/2024